

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 36 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation Générale : 22/04/2026 - Affichage : 22/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Simone Veil de Lombron, sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène		Pouvoir donné à Yves DAGUENET - 24/04/26	
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie		Pouvoir donné à Olivier HEMONNET - 22/04/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre		Pouvoir donné à Jacky AÏNÉ - 28/04/26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir donné à Michel PRÉ - 27/04/26	
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth		Pouvoir donné à Aurore CARRÉ - 28/04/26	
	GENDRON Christophe		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 27/04/26	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie		Pouvoir donné à Nathalie CHAILLOUX - 28/04/26	
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	AHIER Amélie	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia		Pouvoir donné à Vincent BARRAIS - 27/04/26	

Madame Claudine OZAN est élue secrétaire de séance.

Objet : Installation d'un Conseiller Communautaire

Délibération n°2026-04-044

Selon l'article L. 273-10 du code électoral applicable aux communes de 1 000 habitants et plus, le poste vacant de Monsieur Olivier DOUYERE en qualité de Conseiller Communautaire est pourvu par le candidat de même sexe élu Conseiller Municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller Communautaire sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu.

En l'absence de candidat élu Conseiller Municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de Conseiller Communautaire, le siège est pourvu par le premier Conseiller Municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller Communautaire.

Sur le fondement du paragraphe précédent, à la suite de la démission de Monsieur Olivier DOUYERE, Monsieur Anthony HERRAULT, Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller Communautaire est désigné de droit pour le remplacer. Celui-ci siègera au Conseil Communautaire pour représenter la Commune de Bouloire.

Le Conseil Communautaire,

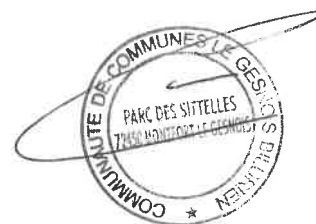
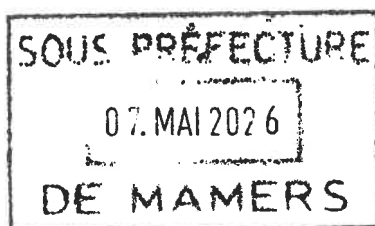
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 273-10 du Code électoral ;
Vu la lettre de démission de Monsieur Olivier DOUYERE ;
Vu la liste des candidats aux postes de Conseillers Municipaux et de Conseillers Communautaires issue des élections municipales de mars 2026 ;
Entendu l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré :

Prend acte de l'installation de Monsieur Anthony HERRAULT, en qualité de Conseiller Communautaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT
Par délégation,
1ère Vice-Présidente,
Céline MATHÉ



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.